



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable**

Préparatifs de l'Année internationale des forêts, 2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport de mise à jour a pour but de rendre compte des informations complémentaires recueillies depuis la soumission du rapport précédent sur l'état des préparatifs de l'Année internationale des forêts (2011) (A/64/274) à l'Assemblée générale, lors de sa soixante-quatrième session. Il contient des informations actualisées concernant les initiatives et activités organisées pour célébrer l'Année. On trouvera dans la dernière section des recommandations sur les prochaines mesures à prendre. Les annexes au rapport incluent le logo de l'Année internationale des forêts (2011) ainsi que les lignes directrices pour son utilisation et le formulaire d'exonération de responsabilité.

* A/65/150.



I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006, a proclamé 2011 Année internationale des forêts et a invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales concernées, le secteur privé et les autres acteurs à faire des efforts concertés de sensibilisation à tous les niveaux pour renforcer la gestion durable, la conservation et le développement viable de tous les types de forêts dans l'intérêt des générations présentes et futures.

2. Dans sa résolution 61/193, l'Assemblée générale a également prié le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de servir de centre de coordination pour la mise en œuvre de l'Année, en collaboration avec les gouvernements des États membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations et processus internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les grands groupes concernés. Elle a aussi encouragé les États Membres, les organisations internationales et les grands groupes à constituer des partenariats pour faciliter et promouvoir les activités liées à l'Année aux niveaux local et national, y compris en créant des comités nationaux ou en désignant des interlocuteurs privilégiés au niveau national.

3. Le présent rapport donne des informations sur les préparatifs de la célébration de l'Année aux niveaux national, régional et international, et prend en compte les réponses reçues suite à l'envoi de notes verbales en date du 10 juillet 2009 et du 9 avril 2010. Un certain nombre d'États Membres et d'organisations ont manifesté leur vif intérêt pour la promotion d'activités liées à cette célébration. Toutefois, au moment de la rédaction du présent rapport, leurs détails n'étaient pas encore au point.

II. Principales activités

4. L'Année internationale des forêts (2011) offre une occasion unique de sensibiliser le public sur les défis auxquels sont confrontées bon nombre des forêts du monde et les populations qui en dépendent. De grands succès ont déjà été enregistrés et des leçons précieuses ont été tirées sur la façon de promouvoir une gestion durable des forêts. Cette Année est un moyen de réunir toutes les voix et de donner une impulsion à une plus large participation publique dans les activités liées aux forêts partout dans le monde. Pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'Année, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts entreprend les actions de communication suivantes :

a) Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) : le logo officiel de l'Année internationale a été créé en collaboration avec le Groupe de conception graphique du Département de l'information du Secrétariat. Il a été approuvé par le Comité des publications des Nations Unies le 9 juillet 2010, et a été lancé dans l'ensemble des langues officielles des Nations Unies le 19 juillet 2010. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a présenté le logo aux États membres, au Partenariat de collaboration sur les forêts et aux organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'aux grands groupes. L'annexe I du présent rapport présente le logo dans toutes les langues officielles des Nations Unies,

l'annexe II détaille les lignes directrices pour son utilisation et l'annexe III contient le formulaire d'exonération de responsabilité;

i) Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) évoque le thème « Des forêts pour les populations » en célébrant le rôle central des populations dans la gestion durable, la conservation et le développement viable des forêts de notre planète. Les éléments iconographiques illustrent certaines des multiples valeurs des forêts et la nécessité d'une vision à 360° : les forêts offrent un abri aux hommes et un habitat à la biodiversité, sont des sources de nourriture, de médicaments et d'eau salubre; et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la stabilité climatique et environnementale mondiale. Tous ces éléments réunis renforcent le message selon lequel les forêts sont vitales pour la survie et le bien-être des 7 milliards d'hommes vivant sur notre planète;

ii) Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Les États membres sont encouragés à traduire le texte « L'Année internationale des forêts (2011) » dans les langues locales et à faire parvenir cette traduction, exclusivement en format EPS (graphique), au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, afin d'assurer sa mise à disposition dans les langues locales;

b) Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts travaille à la création d'un site Web officiel qui servira de plate-forme en ligne regroupant toutes les informations sur la commémoration de l'Année. Ce site multimédia comprendra plusieurs outils Web interactifs pour encourager le retour d'informations et le dialogue, et inclura des éléments clés tels que le calendrier des initiatives nationales, régionales et internationales liées à l'Année ainsi que des versions électroniques de tous les documents promotionnels sur l'Année, dont des photographies et des présentations vidéo, audio et PowerPoint. Il comprendra aussi un portail destiné aux médias, avec des liens vers des informations sur les forêts et un dossier de presse avec des fiches d'information, brochures et autres documents consacrés aux grandes questions se rapportant aux forêts. Il fera également office de passerelle vers les sites Web consacrés à l'Année internationale des forêts (2011) de tous les États membres;

c) Le lancement officiel de l'Année aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies lors du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2 et 3 février 2011), auquel devraient participer des Chefs d'État et des ministres. Le programme englobera des tables rondes de haut niveau, des activités à l'intention des médias, la projection de films, l'émission d'une série de timbres commémoratifs des Nations Unies dédiés à l'Année internationale et d'autres manifestations publiques actuellement à l'étude. Dans la note verbale du 9 avril 2010, les États membres de tous les groupes régionaux ont été invités à participer au niveau ministériel aux manifestations internationales de lancement lors de la neuvième session du Forum. Ils ont par ailleurs été encouragés à saisir cette occasion pour annoncer les actions nationales entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Année internationale des forêts (2011);

d) La stratégie de communication de l'Année internationale des forêts (2011) : le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts travaille en collaboration avec un comité consultatif de professionnels des médias qui soutiennent et aident le secrétariat dans le développement et la mise en œuvre de la

stratégie de communication de l'Année. Le secrétariat a également établi des contacts avec des entreprises de l'industrie cinématographique, de la télévision et des médias, des musées de la nature et d'autres institutions concernées par les forêts;

e) Les porte-parole ou messagers de la forêt : le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts identifie actuellement des personnes susceptibles de jouer de leur leadership ou de leur renommée pour attirer l'attention des médias et renforcer la sensibilisation aux forêts et le soutien de cette cause. Ces ambassadeurs itinérants seront originaires du monde entier et seront invités à participer à des manifestations publiques afin de promouvoir l'Année internationale des forêts (2011) et les actions en faveur des forêts;

f) La série de timbres des Nations Unies commémoratifs de l'Année internationale des forêts (2011) : l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, avec le concours du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, prépare une série de timbres commémoratifs pour l'Année internationale des forêts. Cette série de timbres devrait être lancée lors de l'inauguration officielle de l'Année internationale des forêts, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette série sera également proposée dans les Bureaux de l'Organisation, à Genève et à Vienne;

g) Concours de dessins, de films et de photos : le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts envisage d'organiser des manifestations virtuelles (en ligne) pour distinguer des personnes qui, par leurs dessins, leurs photos, leurs films ou de courtes vidéos communiquent leurs idées et célèbrent les forêts pour les populations. Le secrétariat travaille à l'heure actuelle avec des musées, des réalisateurs de films environnementaux, des représentants des médias et les réseaux sur les forêts pour lancer un grand concours mondial de dessins, de films et de photos illustrant le thème de l'Année internationale des forêts (2011) : « Des forêts pour les populations »;

h) Messages d'intérêt public et courts métrages promotionnels : le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts envisage de produire des films de 3 à 5 minutes et des messages d'intérêts publics qui seront diffusés au plan mondial en différentes langues sur les chaînes de télévision et d'autres canaux de diffusion innovants, y compris des spectacles *pro bono* dans des théâtres afin de véhiculer des messages suscitant des actions en faveur des forêts;

i) Présentoirs et bannières : à partir des récits, dessins et photos collectés dans le cadre des activités de l'Année internationale des forêts (2011), le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts prévoit de créer des présentoirs et bannières illustrant des actions entreprises par certaines personnes pour une gestion durable des forêts partout dans le monde et incarnant le thème « Les forêts dans votre vie quotidienne »;

j) Le Festival du film de l'Année internationale des forêts (2011) : en collaboration avec des festivals de films environnementaux renommés, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts assurera la promotion de projections de films axés sur le thème de l'Année internationale : « Des forêts pour les populations ». Ces projections se dérouleront notamment dans divers locaux des Nations Unies et en d'autres lieux;

k) La diversité biologique de la forêt : le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts travaille en étroite collaboration avec celui de la Convention sur la diversité biologique afin de recenser les éventuels domaines de synergie entre l'Année internationale de la diversité biologique 2010 et l'Année internationale des forêts. Les activités portent entre autres sur l'organisation d'une « manifestation de rapprochement » dans le cadre de la cérémonie de clôture de l'Année internationale de la diversité biologique en décembre 2010 à Kanazawa, Préfecture d'Ishikawa, Japon, et le développement de matériel d'information sur la diversité biologique de la forêt montrant les liens étroits entre forêts et biodiversité. D'autres activités de communication sont en cours de discussion pour tirer parti du succès de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 et insuffler à l'Année internationale des forêts (2011) l'élan qu'elle a suscité;

l) Zones humides et forêts : la Convention de Ramsar a choisi pour thème de la Journée mondiale des zones humides (2010) « Les zones humides et les forêts » en reconnaissance de l'Année internationale des forêts. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts travaille à l'heure actuelle en collaboration avec celui de la Convention de Ramsar à la production d'une brochure consacrée aux zones humides et aux forêts pour la Journée mondiale de 2011.

III. Manifestations nationales et régionales

5. Bien que l'Année soit un événement mondial, nombre d'activités relatives à sa célébration se dérouleront aux niveaux national et régional. Des comités nationaux et des centres de coordination de l'Année internationale sont chargés de coordonner et d'annoncer les manifestations nationales et d'en communiquer les phases et les résultats au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Réunions/conférences/cérémonies

6. Le Secrétariat a été informé des réunions, conférences et cérémonies suivantes, organisées en vue de commémorer l'Année internationale des forêts (2011) :

- L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) prévoit d'organiser La deuxième réunion ministérielle sur les forêts de l'ASEAN et de la Chine en 2011 ainsi qu'une réunion des hauts responsables chargés des forêts de l'ASEAN et de la Chine sur la concertation régionale;
- Le Brésil prévoit d'organiser un congrès international sur les villes et les forêts, à Manaus, Amazonas, en 2011;
- La Bulgarie envisage de célébrer la fête traditionnelle des forestiers en avril 2011;
- La Communauté des États Sahélo-Sahariens prévoit plusieurs réunions en 2011 sur la lutte contre la désertification et la sauvegarde des ressources forestières, et notamment la première réunion du Comité directeur de l'Initiative de la Grande muraille verte;
- La République tchèque célébrera les Journées de la forêt en 2011;
- Chypre organise en 2011 une réunion sur « l'Action FP0701 de la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, relative

à la gestion postincendie des forêts en Europe du Sud », ainsi qu'une conférence sur la « gestion holistique des écosystèmes forestiers à Chypre »;

- El Salvador prévoit en 2011 une fête de la forêt axée sur le développement;
- ENO (Environment Online), un réseau et une école virtuelle mondiale consacrée au développement durable en Finlande, envisage d'organiser une conférence mondiale sur la forêt pour les enfants, en septembre 2011 à Joensuu, Finlande;
- L'Éthiopie prévoit une manifestation inaugurale de l'Année internationale des forêts avec la participation d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, dont des instituts de recherche et d'enseignement supérieur;
- La Réunion des directeurs généraux des forêts de l'Union européenne devrait se tenir en Pologne en novembre 2011;
- La douzième réunion de l'Association des forêts d'État européennes (EUSTAFOR) est prévue en 2011;
- Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs envisage de lancer une campagne nationale de sensibilisation afin de promouvoir l'Année internationale et les grandes questions liées à la forêt au cours de la Semaine internationale verte de Berlin (21 au 30 janvier 2011);
- Le Guatemala prévoit d'organiser son neuvième congrès national sur les forêts en 2011;
- Le Japon organise une cérémonie destinée à établir la continuité entre la clôture de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 et l'Année internationale des forêts (2011). Cette manifestation sera organisée dans le cadre de la cérémonie de clôture de l'Année internationale de la diversité biologique 2010 dans la Préfecture d'Ishikawa, au Japon, en décembre 2010. Le pays envisage également d'organiser une conférence internationale en février ou mars 2011, qui marquera le lancement de l'Année internationale des forêts au Japon;
- La dixième réunion des responsables des forêts des îles du Pacifique se tiendra en 2011 et fera le point des activités forestières passées et présentes dans le Pacifique;
- La Pologne lancera l'Année internationale des forêts en conjonction avec un séminaire sur le thème « Le secteur forestier et les forêts polonaises dans le contexte des forêts en Europe et dans le monde », qui verra la participation d'experts de la communauté scientifique et donnera lieu à une conférence de presse. Cet événement aura pour message clé qu'en dépit de la réduction des forêts au plan mondial, la gestion durable permet leur extension en Europe et en Pologne;
- La République de Corée accueillera une cérémonie commémorative de l'Année internationale des forêts qui sera l'occasion de décerner des Prix d'excellence dans le secteur forestier, d'inaugurer un monument en commémoration de l'Année et de lancer diverses campagnes. La République de Corée organisera également un symposium international sur les rôles des forêts, les politiques en matière de changement climatique et le secteur

forestier, ainsi que des ateliers, des séminaires, des conférences et des tables rondes destinés à mettre en lumière les rôles multiples que jouent les forêts pour la société;

- La sixième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe se réunira à Oslo du 14 au 16 juin 2011. Son ordre du jour sera consacré pour l'essentiel à l'élaboration d'un cadre politique renforcé pour une gestion durable des forêts dans toute l'Europe;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) jouera un rôle majeur lors d'une Conférence régionale sur les forêts à Kinshasa, organisée par le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme de la République démocratique du Congo. Cette manifestation permettra de promouvoir l'Année internationale des forêts et devrait se tenir fin novembre, début décembre 2010. L'UNESCO interviendra dans la Conférence par le biais de l'École régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux.

7. En plus des événements évoqués ci-dessus, plusieurs États membres et organisations ont fait part de leur intention de mener d'autres actions de communication et de vulgarisation, dont :

a) Des concours : depuis des concours de photos, de dessins, de slogans et rédactions jusqu'à des compétitions sportives et athlétiques dans les forêts. La Bulgarie, Chypre, la Géorgie, la Jamaïque, la Pologne, le Liban, la République de Corée et la République tchèque ont fait part de leur intention d'organiser des concours de ce type dans le cadre des activités organisées au titre de l'Année internationale des forêts (2011);

b) Des expositions : elles sont prévues pour attirer l'attention sur les grandes questions se rapportant aux forêts, depuis la déforestation et la dégradation des forêts jusqu'aux fonctions de protection des forêts, en utilisant des photographies et d'autres médias visuels pour transmettre les messages. La Bulgarie, Chypre, la Géorgie, la Jamaïque, la Pologne, la République tchèque, et la Roumanie ont fait part de leur intention d'organiser des expositions dans le cadre des activités menées au titre de l'Année internationale des forêts (2011);

c) Des plantations d'arbres : y compris la distribution de jeunes plants, la fourniture d'informations et de lignes directrices post-plantation. Ces activités de sensibilisation sont destinées à mettre en lumière le rôle essentiel du reboisement et de la restauration des zones boisées dans les activités de gestion durable des forêts. L'Éthiopie, la Géorgie, la Jamaïque, le Liban, la Pologne, la République démocratique populaire de Corée et des organisations non gouvernementales, dont ENO (Environment Online), ont fait part de leurs projets d'organiser des plantations d'arbres dans le cadre de leurs activités pour l'Année internationale des forêts (2011). La République démocratique populaire de Corée a précisé qu'elle envisageait de planter plus d'un milliard d'arbres dans l'ensemble du pays en 2011;

d) Des excursions : organisées dans des zones forestières protégées et des parcs nationaux, elles peuvent jouer un rôle majeur dans la sensibilisation du grand public, des jeunes, des journalistes et des responsables politiques à l'importance des ressources forestières et aux facteurs qui menacent les forêts nationales. La Bulgarie, Chypre, El Salvador, l'Éthiopie, le Liban, la République tchèque et la

Roumanie ont fait part de leurs projets d'organiser des excursions dans le cadre de l'Année internationale des forêts (2011);

e) Des publications: du matériel d'information, dont des livres, des brochures, des calendriers, du matériel pédagogique, des prospectus, des opuscules et des affiches sont des moyens éprouvés de communication et de vulgarisation. Chypre, la Division du Fonds international de développement agricole (FIDA), El Salvador, ENO (Environment Online), la Géorgie, la Jamaïque, le Maroc, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie ainsi que le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ont tous indiqué prévoir la production de publications au titre de leurs activités pour l'Année internationale des forêts (2011);

f) Autres activités de sensibilisation : la Croatie, le Liban et le Portugal ont fait part de leur intention d'organiser des activités visant à sensibiliser le public au rôle des forêts et à encourager les échanges de stratégies concrètes pour promouvoir la gestion durable des forêts dans le cadre de l'Année internationale des forêts (2011).

IV. Recommandations

8. Reconnaissant la nécessité de promouvoir une gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, l'Assemblée générale pourra se pencher sur les recommandations suivantes :

a) Encourager encore les États Membres à mieux faire connaître les problèmes et les réussites dans la gestion durable des forêts au niveau national, y compris comme moyen de promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

b) Inviter de nouveaux les États Membres à établir des comités de coordination nationale ou à désigner des interlocuteurs afin de promouvoir et coordonner des activités et des initiatives liées à l'Année internationale des forêts (2011) aux niveaux local et national;

c) Encourager encore les gouvernements, les organisations internationales et régionales concernées et les grands groupes à soutenir les activités consacrées à l'Année, notamment au travers de contributions volontaires, et à établir un parallèle entre leurs activités propres et l'Année;

(d) Encourager tous les organismes concernés des Nations Unies, y compris les commissions techniques et régionales, ainsi que les agences, fonds et programmes des Nations Unies à soutenir, contribuer et participer pleinement aux activités prévues pour la célébration de l'Année internationale des forêts en 2011;

e) Encourager encore la constitution de partenariats volontaires entre les États Membres, les organisations internationales et les principales organisations de groupes afin de faciliter et de promouvoir les activités liées à l'Année aux niveaux local et national;

f) Promouvoir la célébration de l'Année non pas isolément mais au sein d'un processus constant de plaidoyer et de partenariat pour favoriser la sensibilisation et l'action en vue de la gestion durable des forêts à tous les niveaux;

g) Inclure à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, sous le point intitulé « Développement durable », le point subsidiaire « Année internationale des forêts (2011) »;

h) Organiser à un haut niveau une journée de réunion extraordinaire de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session en septembre 2011, avec la participation de Chefs d'État et de gouvernement, pour sensibiliser le public et susciter l'action politique en faveur de la gestion durable des forêts.

Annexe I

Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) dans toutes les langues officielles des Nations Unies



Annexe II

Lignes directrices pour l'utilisation du logo de l'Année internationale des forêts (2011)

Lignes directrices pour l'utilisation du logo

I. Conception du logo

1. Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) (Forêts 2011) évoque le thème « Des forêts pour les populations » en célébrant le rôle central des populations dans la gestion durable, la conservation et le développement viable des forêts de notre planète. Les éléments iconographiques illustrent certaines des multiples valeurs des forêts et la nécessité d'une vision à 360° : les forêts offrent un abri aux hommes et un habitat à la biodiversité, sont des sources de nourriture, de médicaments et d'eau salubre; et jouent un rôle essentiel dans la préservation de la stabilité climatique et environnementale mondiale. Tous ces éléments réunis renforcent le message selon lequel les forêts sont vitales pour la survie et le bien-être des 7 milliards d'hommes vivant sur notre planète.

II. Traduction du logo

2. Le logo de l'Année internationale des forêts (2011) (Forêts 2011) sera disponible dans les six langues officielles des Nations Unies : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

3. Les États membres sont encouragés à traduire le texte « L'Année internationale des forêts (2011) » dans les langues locales et à faire parvenir cette traduction, exclusivement en format EPS (graphique), par messagerie électronique au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'adresse forests@un.org.

4. Les organismes des Nations Unies et les autres organisations utilisant le logo durant les manifestations ou les activités organisées pour l'Année internationale des forêts peuvent utiliser ce logo parallèlement à celui de leur propre organisation.

III. Utilisation du logo

A. Utilisation du logo par les organismes des Nations Unies

5. Les organismes des Nations Unies peuvent utiliser le logo de l'Année internationale des forêts sans avoir à obtenir au préalable d'autorisation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Cependant, afin de pouvoir rendre compte, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts doit être informé des manifestations et des matériels d'information pour lesquels le logo est utilisé. Le logo peut également être employé pour des publications produites par les Nations Unies avec ou sans partenaire extérieur en liaison avec l'Année internationale des forêts (2011), y compris, entre autres, pour des affiches, des brochures, des livres, des vidéos, des présentations flash et Powerpoint, des bannières, des illustrations et des animations.

B. Utilisation du logo par des entités ne relevant pas des Nations Unies

6. Le logo de l'Année internationale des forêts est avant tout destiné à trois types d'application promotionnelle : pour information, dans la collecte de fonds et aussi dans le cadre de l'utilisation par une entité commerciale. Les Parties ne relevant pas du système des Nations Unies peuvent utiliser le logo après avoir obtenu l'accord du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, conformément aux exigences détaillées ci-dessous.

1. Utilisation du logo pour information

7. Cet usage du logo :

- a) Est essentiellement illustratif;
- b) N'est pas destiné à une levée des fonds;
- c) Ne doit pas être effectué par une entité commerciale.

8. Toutes les organisations intéressées par l'utilisation du logo de l'Année internationale des forêts pour des fins d'information doivent en faire la demande auprès du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lors de la demande d'approbation, les entités devront fournir :

- a) Une brève déclaration d'identité (nature de l'organisation et ses objectifs);
- b) Préciser comment et où le logo sera utilisé;
- c) Un formulaire d'exonération de responsabilité (voir annexe III) doit être signé par l'organisation demandant à utiliser le logo.

2. L'utilisation du logo pour la collecte de fonds

9. Cet usage du logo a pour but une collecte de fonds destinée à financer le coût d'activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des forêts en 2011. L'utilisation du logo pour la collecte de fonds ne peut être entreprise que par des entités non commerciales. Toutes les organisations intéressées par l'utilisation du logo de l'Année internationale des forêts pour lever des fonds doivent obtenir l'approbation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lors d'une demande de permission d'utilisation du logo pour une collecte de fonds, les entités doivent fournir :

- a) Une brève déclaration d'identité (membres, objectifs, etc.);
- b) Un éclaircissement sur les modalités et le lieu d'utilisation du logo;
- c) Une explication de la manière dont la collecte de fonds aura lieu;
- d) Un budget indicatif;
- e) Une explication de la manière dont les fonds collectés seront alloués pour couvrir le coût des activités de l'Année internationale des forêts;
- f) Un formulaire d'exonération de responsabilité (voir annexe III) doit être signé par l'organisation demandant à utiliser le logo.

3. Utilisation du logo par des entités commerciales

10. L'utilisation du logo de la part d'entités commerciales concerne les activités entreprises par des entités commerciales ou qui impliquent leur participation, ainsi que tout autre usage entraînant du profit commercial ou personne. Toutes les entités commerciales désirant utiliser le logo de l'Année internationale des forêts doivent obtenir l'approbation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Lors d'une demande de permission d'utilisation du logo, les entités commerciales doivent indiquer :

- a) Une brève déclaration d'identité (nature de la société ou de l'entreprise);
- b) Un éclaircissement sur les modalités et le lieu d'utilisation du logo;
- c) Les pays et territoires où le logo sera utilisé;
- d) La nature des produits et services que l'entité produit / vend dans ces régions;
- e) En quoi les produits sont liés aux messages de l'Année internationale des forêts;
- f) Les bénéfices que l'entité compte retirer de l'utilisation du logo;
- g) Un budget indicatif, précisant les dépenses et toutes redevances ou contributions proposées que l'entité entend verser pour les activités locales, nationales ou internationales pour la préparation de l'Année internationale des forêts (2011) ou alors en faveur de la mise en œuvre des activités.

11. Avant l'utilisation du logo par une entité commerciale, un contrat doit être signé avec le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. En particulier, de tels contrats doivent inclure le formulaire relatif à l'exonération de responsabilité (voir annexe III). Ces contrats doivent également préciser les termes et conditions concernant l'utilisation du logo, y compris la liste des informations énumérées ci-dessus. De plus, ces contrats doivent contenir les Conditions générales figurant dans les contrats des Nations Unies.

4. Durée d'utilisation du logo

12. Le logo de l'Année internationale des forêts sera utilisé durant une période de deux ans, de juillet 2010 à juillet 2012. Cette période inclut la phase préparatoire de 2010 pour l'Année internationale des forêts, les célébrations de l'Année internationale des forêts en 2011, et tout compte rendu subséquent en 2012.

13. Le logo de l'Année internationale des forêts est conçu essentiellement à des fins promotionnelles, y compris entre autres pour des sites Web, des affiches, des brochures, des livres, des vidéos, des présentations flash et Powerpoint, des bannières, des illustrations et des animations. Le logo peut être utilisé au-delà de juin 2012 en référence à des publications concernant l'Année internationale des forêts.

IV. Responsabilité

14. Toutes les entités autorisées à utiliser le logo de l'Année internationale des forêts (2011) pour les fins précisées dans le présent document doivent accepter les dispositions suivantes sur l'exonération de responsabilité :

a) L'entité est chargée de s'assurer que les activités sont menées en conformité avec la loi applicable et que les dispositions appropriées en matière d'assurance sont prises afin de couvrir les risques découlant de ces activités;

b) Les Nations Unies n'assument aucune responsabilité pour les activités entreprises par le signataire;

c) L'entité dédommagera et défendra les Nations Unies et leurs représentants de toute attaque qui pourrait leur être faite à l'issue de l'utilisation du logo.

15. Lorsque le logo est utilisé à titre d'information et de collecte de fonds, le formulaire d'exonération de responsabilité doit être signé par l'entité. Lorsque le logo est utilisé par une entité commerciale, les dispositions relatives à l'exonération de responsabilité doivent être intégrées dans un contrat qui doit être dûment signé par ladite entité. Les contrats et les formulaires d'exonération de responsabilité dûment signés doivent être reçus par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts avant le démarrage des activités proposées.

V. Demandes

16. Veuillez adresser vos demandes à :

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
À l'attention de : l'Équipe de l'Année internationale des forêts (2011)
Département des affaires économiques et sociales (DAES)
1 United Nations Plaza, DC 1 - 1245
New York, NY 10017, USA
Fax : +1 917 367 3186
Email : forests@un.org

Annexe III

Exonération de responsabilité pour l'utilisation du logo de « l'Année internationale des forêts (2011) »

Le soussigné reconnaît qu'en utilisant le logo de l'Année internationale des forêts tel qu'expliqué dans sa demande en date du _____ au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) Il est chargé de veiller à ce que les activités soient menées en conformité avec la loi applicable et s'assurer que toutes les dispositions appropriées en matière d'assurance seront prises afin de couvrir les risques découlant de ces activités;

b) Les Nations Unies n'assument aucune responsabilité pour les activités entreprises par le soussigné;

c) Il dédommagera et défendra les Nations Unies et leurs représentants de toute attaque qui pourrait leur être faite à l'issue de l'utilisation du logo de la part du soussigné.

Signature

Nom complet (en lettres capitales)

Affiliation (en lettres capitales)

Nom de l'Organisation

Email

Date

Veillez adresser le formulaire d'exonération signé au :

Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
 À l'attention de : l'Équipe de l'Année internationale des forêts (2011)
 Département des affaires économiques et sociales (DAES)
 1 United Nations Plaza, DC 1 – 1245
 New York, NY 10017, USA
 Fax : +1 917 367 3186
 Email : forests@un.org
